

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 16 février 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,
présidente d'assemblée

M. Simon Brouard, conseiller de la Ville de Québec
M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec
M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2010-0050

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 février 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0051

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 février 2010

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 février 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0052

Ouverture du chemin de la Canardière, situé sur le lot 3 701 233 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - AJ2010-018 (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du chemin de la Canardière, situé sur le lot 3 701 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0053

Ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2010-020 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0054

**Ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel, situé sur le lot 4 302 408
du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - AJ2010-027
(Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel, situé sur le lot 4 302 408 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0055

**Ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du
cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles -
AJ2010-028 (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 288 587 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0056

**Ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du
cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles -
AJ2010-029 (Ra-1518)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Bastien, situé sur le lot 4 286 606 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0057

Adjudication d'un contrat pour des travaux de cloisonnement et de ventilation à l'usine de traitement de l'eau de Québec (VQ-42017) - AP2009-677 (CT-AP2009-677) — (Ra-1517)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à *Construction Couture et Tanguay*, le contrat pour des travaux de cloisonnement et de ventilation à l'usine de traitement de l'eau de Québec, pour un montant de 958 600 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42017 et à sa soumission, en date du 12 novembre 2009, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 520.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0058

Adjudication d'un contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec - Période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013 (VQ-42276) - AP2010-031 (CT-2189311) — (Ra-1518)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à *Veolia ES Canada Services Industriels inc.*, le contrat pour la prise en charge des résidus domestiques dangereux en provenance des écocentres de la Ville de Québec, au cours de la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2013, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42276 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 12 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et subséquents par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0059

Reconduction du programme *AccèsLogis Québec* - DE2010-018 (Ra-1518)

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le premier ministre Jean Charest de favoriser la prolongation du programme *AccèsLogis Québec* pour 5 ans, à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers;

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Considérant que plusieurs projets de logements sociaux et communautaires, actuellement en préparation au Québec, seront confrontés à une absence de financement si le programme n'est pas reconduit;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à investir;

Considérant qu'un programme, sur une base prévisible d'au moins 5 ans, est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant que le programme *AccèsLogis Québec* constitue, depuis plus de 10 ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de demander au gouvernement du Québec de reconduire le programme *AccèsLogis Québec* sur 5 ans à compter du budget 2010-2011, de manière à favoriser la réalisation d'un minimum de 3 000 unités de logement par année sur le territoire québécois.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° de nommer messieurs Steeve Verret et Simon Brouard au sein de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;
- 2° de nommer madame Julie Lemieux au sein de l'*Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency*;
- 3° de nommer monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;
- 4° de nommer madame Denise Tremblay Blanchette et monsieur Jean Guilbault au sein du *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*;
- 5° de nommer madame Lisette Lepage au sein du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;
- 6° de nommer madame Julie Lemieux au sein du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;
- 7° d'autoriser monsieur Jacques Grantham, directeur du Service de l'environnement, madame Louise Babineau, conseillère en environnement au Service de l'environnement et monsieur Marcel Roy, directeur du Service des travaux publics, à siéger au conseil d'administration de l'*Organisme de bassins versants de la Capitale*;
- 8° d'autoriser monsieur François Proulx, directeur de la Division de la qualité de l'eau du Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin du lac Saint-Augustin*;
- 9° d'autoriser monsieur Jacques Deschênes, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Montmorency*;
- 10° d'autoriser monsieur Alexandre Baker, conseiller en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière Beauport*;
- 11° d'autoriser madame Claire Rhéaume, conseillère en environnement au Service de l'environnement, à siéger au conseil d'administration du *Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0061

Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, effectué le 2 février 2010 - FN2010-003 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 80 000 000 \$, en date du 17 février 2010, avec une échéance moyenne de 6 ans et 1 mois, pour un coût réel de 3,86559 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0062

Approbation du plan de développement marketing de la région touristique de Québec, stratégies et activités 2010 (sommaire) et du calendrier de promotion et de ventes 2010 de l'Office du tourisme de Québec - OT2009-016 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'approuver la réalisation du plan de développement marketing 2010;
- 2° d'approuver la réalisation des activités et des déplacements prévus au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2010, à charge pour l'Office du tourisme de Québec, de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement pour l'année 2010;
- 3° d'autoriser l'Office du tourisme de Québec à mettre de l'avant le processus d'élaboration d'un plan triennal de développement marketing 2011–2013;
- 4° de mandater l'Office du tourisme de Québec afin d'organiser une rencontre régionale sur le tourisme, réunissant les principaux acteurs économiques et politiques concernés par le tourisme, d'ici la fin de l'année 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0063

Adoption de la modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2010-052 (CT-RH2010-052) — (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0064

Acceptation de l'avenant numéro 6 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et Stadacona S.E.C., relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-059 (Ra-1518)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'accepter l'avenant numéro 6 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie Stadacona S.E.C., relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0065

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport, R.A.V.Q. 523 - LS2010-002 (Ra-1517)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'abroger la tarification

applicable au camping municipal de Beauport suite au retrait du statut d'intérêt collectif de cette infrastructure de loisir opéré par l'avis publié dans la *Gazette officielle du Québec*, Partie I, en date du 5 février 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0066

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 532 - EM2010-001

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de 30 véhicules de patrouille pour le Service de police.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 500 000 \$ pour l'acquisition ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0067

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 533 - EM2010-002 (Ra-1518)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires et des équipements d'appoint requis tant pour l'opération que la gestion de l'utilisation et le contrôle de la distribution des carburants pour des fins relevant à la fois de la compétence d'agglomération et de celle de proximité.

Ce règlement prévoit une dépense de 12 520 000 \$ pour l'achat des véhicules et des équipements motorisés ainsi que des accessoires et des équipements d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant afin d'en acquitter le coût.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2010-0068

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 534 - EN2010-004 (Ra-1518)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de décontamination d'un immeuble connu et désigné comme le lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager ultérieurement des ouvrages relatifs à la gestion des matières résiduelles.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 000 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2010-0069

Appropriation d'un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération - EN2010-004

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 400 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 534. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0070

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 536 - DG2010-019 (Ra-1518)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport afin de tenir compte de la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec.

Ainsi, ce règlement réfère désormais au nouvel Arrondissement de Beauport.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0071

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 510 - GI2009-154

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 510.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0072

Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511 - GI2009-153

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 511.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0073

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 512 - GI2009-164

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 512.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0074

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 513 - GI2009-155

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et techniques ainsi que sur l'embauche du personnel d'appoint requis pour la préparation et la réalisation de projets de nature mixte en matière de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 513.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0075

Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 514 - GI2009-151

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de rénovation de bâtiments et de réfection d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 514.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0076

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 515 - GI2009-165**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'amélioration et de construction de bâtiments et d'équipements et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 515.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0077

***Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 521 - IN2009-055**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de réfection d'infrastructures de rue inscrits au programme triennal d'immobilisations 2010 à 2012 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 521.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0078

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 524 - EN2010-001

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 524.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0079

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2010 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 526 - DE2009-151

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour les années 2010 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 526.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0080

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 527 - TI2010-001

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 527.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0081

Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 528 - TI2010-002

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur une dépense mixte pour l'acquisition de matériel et de logiciels ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour les mises en service de solutions d'affaires en matière de technologie de l'information et de télécommunication et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 528.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 16.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mc/lh/mcr